

TRANSACTION :
SUBSTITUTION DE MANDATAIRE
N° (registre du mandataire)

Entre les soussignés, ci-après dénommés « LE MANDANT » et « LE MANDATAIRE » :

LE MANDANT

Nom de l'agence :

Adresse de l'agence :

Tél :

Titulaire de la carte professionnelle n°

portant la mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce », délivrée par la préfecture du VAR,

Bénéficiaire de la garantie légale auprès de

Nom du commercial chargé de la vente du bien :

Tél :

Bénéficiaire du mandat n°

portant autorisation de substitution et se chargeant d'informer le propriétaire de la présente délégation de mandat

LE MANDATAIRE

L'AGENCE AGILLIMMO CONSEILS, SARL au capital de 7.622,45 € immatriculée au RCS de FREJUS sous le numéro 434175568 - Carte Professionnelle n°3917 délivrée par la Préfecture du Var - Garantie financière de 30.000 €auprès de : COVEA CAUTION, 34, Place de la République - 72013 LE MANS cedex 2

Il a été fait et convenu ce qui suit :

MISSION

Par ces présentes, le mandant donne pouvoir au mandataire ci-dessus désigné pour présenter le(s) bien(s) et droits immobiliers ci-après désignés aux prix, charges et conditions suivantes. Le mandant autorisant à faire de la publicité à ses frais. Le mandataire fera la publicité de ce bien sur son ou ses sites internet, et contactera le mandant pour d'éventuels renseignements supplémentaires demandés par ses clients, ou bien encore pour convenir de rendez-vous à l'effet de faire visiter le bien aux clients du mandataire délégué. Le mandant, connaissant le bien, devra être présent lors des visites.

CARACTERISTIQUES DU BIEN

COMMUNE OU EST SITUE LE BIEN :

DESCRIPTIF DU BIEN (superficie du terrain, superficie hab., nbr de pièces, cuisine aménagée et équipée ou pas, prestations, piscine etc...):

PRIX DE VENTE (commission comprise) :

Conditions particulières :

Libre le:

LE MANDAT

Le mandant déclare être titulaire pour la vente de ce bien d'un mandat présentant les caractéristiques suivantes :

Date du mandat :

Date d'expiration sauf révocation anticipée :

Montant de la commission prévue audit mandat :

REMUNERATION

Dans le cas où le titulaire de la présente substitution réalise la transaction, les honoraires seront partagés dans les proportions suivantes:

50/50

L'acte sous seing privé (compromis de vente) devra être rédigé par le mandant, qui percevra également les fonds (acompte éventuel et honoraires).

Fait à

Le

Sur 2 pages et en 2 exemplaires dûment signés dont un pour le mandant et un pour le mandataire.

LE MANDANT

« Lu et approuvé

Bon pour substitution de
mandataire »

LE MANDATAIRE

« Lu et approuvé

Bon pour acceptation de substitution de
mandataire »

Mots nuls ...

Lignes nulles...